

Diane GRILLERE-LACROIX

Occupation italienne oubliée, mémoire limitée ? Le renouveau de la mémoire de l'autre occupation en France.

Introduction.

Le 25 juin 1940, débutent en France les occupations allemande et ...italienne. En effet, la veille, le 24 juin 1940, les autorités françaises ont conclu un armistice avec l'Italie fasciste, à Villa Incisa, armistice nécessaire pour que soit rendue possible l'application de celui de Rethondes signé entre la France et l'Allemagne, le 22 juin 1940. Les deux armistices franco-allemand et franco-italien sont donc liés dans leur fonctionnement dès leur signature. Pourtant si l'occupation allemande est largement restée dans les mémoires et continue de les alimenter, l'occupation italienne a été vite rattrapée par l'oubli. Il faut dire que le parallélisme de la conclusion des armistices ne s'étend pas au-delà de leur signature. Malgré une rédaction analogue, les deux conventions ne présentent pas les mêmes avantages pour les deux puissances de l'Axe en ce qui concerne leur occupation du territoire métropolitain français. En effet, l'occupation italienne, jusqu'au 11 novembre 1942, ne comprend que quelques communes peu peuplées de Tarentaise et de Maurienne en Savoie, quelques espaces dans les Basses et Hautes Alpes ainsi qu'une seule ville d'importance, Menton, dans les Alpes maritimes ; après l'entrée des troupes italo-allemandes en zone libre, l'espace occupé italien s'étend à l'ensemble des départements français situés à l'est du Rhône. Néanmoins l'Occupation a effacé l'occupation. Qu'en est-il alors de la mémoire de l'occupation italienne face à l'Occupation allemande ? Dans un premier temps, tout comme Mussolini s'est heurté à la réalité dans son désir de mener une « guerre parallèle » face à l'Allemagne, la mémoire de l'occupation italienne s'est trouvée englobée dans la mémoire de l'occupation allemande, témoignant d'une mémoire « sous influence ». Cette absence d'autonomisation réelle de la mémoire de l'occupation italienne a conduit à la construction d'une mémoire sélective, fondée sur la comparaison avec la mémoire de l'occupation allemande. Toutefois, le regain d'intérêt, ces dernières décennies, pour cet épisode de l'histoire française et italienne dans la Seconde Guerre mondiale, témoigne d'une mémoire en construction ou en reconstruction.

De la prédominance de l'occupation allemande dans la mémoire et l'histoire françaises.

Historiographie et occupation : l'oubli de l'Italie.

Il a fallu attendre le XXI^e siècle pour que l'occupation italienne fasse l'objet d'études d'ensemble, d'une part celle du général italien Domenico Schipsi, d'autre part celle de l'historien français Jean-Louis Panicacci, études sur lesquelles nous reviendrons plus loin dans notre propos. En effet, si l'armistice trouve sa place dans les ouvrages généraux¹, ceux-ci se concentrent souvent ensuite sur l'occupation allemande, occultant l'autre occupation, celle menée par les troupes d'opérations italiennes. Aussi l'occupation allemande semble-t-elle représenter historiquement l'élément essentiel de la politique du gouvernement de Vichy et dans la mémoire des Français l'expérience de l'ordre européen voulu par les Nazis. C'est pourquoi, longtemps après la fin du deuxième conflit mondial, on observe un silence historiographique aussi bien français qu'italien sur les relations entre la France et l'Italie entre 1939 et 1945, et sur

¹DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1993, p 280 ; DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Politique étrangère de la France*, « L'abîme 1939-1944 », Paris, Points Seuil, 1982, pp 256-259.

l'occupation italienne du territoire français. D'une part, aux yeux des Français, l'armée allemande a bien remporté la victoire sur la France ce qui n'est pas le cas de l'Italie qui n'a pas réellement gagné la bataille des Alpes. Cette idée véhiculée dès la signature de l'armistice est restée comme telle dans la mémoire de l'offensive italienne sur le front des Alpes. Aussi les ouvrages consacrés aux opérations italiennes en France, comme celui de Maurice Azeau sur *La Guerre franco-italienne* en 1967, ou les Actes du colloque *La Guerre en Méditerranée* tenu en 1969, insistent-ils sur la faiblesse militaire de l'armée italienne et ses difficultés à percer le front des Alpes. Cette tradition historiographique française – et par conséquent mémorielle – met l'accent sur l'absence de défaite face à l'Italie qui s'est contentée d'intervenir au moment opportun, ce qui peut expliquer le peu d'intérêt accordé aux régimes d'armistice et d'occupation entre l'Italie et la France. Cette tradition est bien analysée par l'historien italien Romain Rainero qui souligne, en 1990, dans sa synthèse sur les relations entre la France de Pétain et la commission italienne d'armistice à Turin, que « *malgré la création sur la base de la demande allemande du 5 juillet 1940, d'une Délégation générale à Paris (présidée par l'ambassadeur Léon Noël pour la France et par Otto Abetz pour l'Allemagne) avec deux Délégations d'armistice, l'une à Wiesbaden pour l'Allemagne, l'autre à Turin pour l'Italie, ce fut surtout la commission franco-allemande qui fut l'objet de tous les soins des autorités de Vichy* »². Il est d'ailleurs intéressant de noter que si de larges extraits des rapports de la délégation française à la commission d'armistice allemande de Wiesbaden ont été publiés entre 1947 et 1959³, ce n'est pas le cas des rapports de la délégation française à la commission italienne d'armistice de Turin, dont la lecture reste possible aux archives du Ministère des Affaires étrangères français ou aux Archives Nationales⁴.

Le peu d'importance des territoires occupés par l'Italie, alors que l'armée allemande occupe presque les trois quarts du territoire métropolitain français, explique sans doute ce vide historiographique et mémoriel. En outre, si le foisonnement d'études concernant l'occupation allemande rejette dans l'ombre l'occupation italienne, cela peut s'expliquer par la nature des relations franco-allemandes qui est bien différente de celle des rapports franco-italiens. L'histoire et la mémoire ont bien retenu la poignée de mains entre Pétain et Hitler à Montoire, le 24 octobre 1940. En revanche, rien de tel ne peut être mis en avant du côté franco-italien, car contrairement aux Allemands, les Italiens ont refusé de manière récurrente jusqu'en 1942 – année où s'installent des représentants italiens à Vichy et à Paris –, le rétablissement de contacts officiels autres que dans le cadre de l'armistice. Une seule rencontre d'importance peut être rappelée, celle entre l'amiral Darlan et le comte Ciano le 4 décembre 1941 : les répercussions de cette entrevue sont là encore très éclairantes quant à l'histoire de l'occupation italienne. Elle n'eut guère d'écho à l'époque même, comme en témoigne les archives françaises et italiennes, et n'est donc que peu restée par la suite dans les mémoires⁵.

Pourtant, au milieu des propos sur la France de Vichy et l'occupation allemande, la mémoire de l'occupation italienne tente de trouver sa place.

Histoire nationale, histoire et mémoire locales.

L'historien des relations internationales, Jean-Baptiste Duroselle réalise, le premier, une étude sur l'aspect italien de la période d'armistice avec la France, au milieu des années 1980⁶.

2 RAINERO, Romain H., *La commission italienne d'armistice avec la France. Les rapports entre la France de Vichy et l'Italie de Mussolini, 10 juin 1940 – 8 septembre 1943*, Paris, SHAT, 1995, p 7.

3 *La Délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice : Recueil de documents*, Paris, Imprimerie nationale, 1947-1959.

4 Ministère des Affaires étrangères, Guerre 1939-1945 Vichy, Y International, vol 192 à 198.

5 Archivio centrale dello Stato, Archivi fascisti, Segreteria particolare del duce, Carteggio riservato. 1922-1943, Bollettini e Informazioni, Roma 10 dicembre 1941.

6 DUROSELLE, Jean-Baptiste, « Le gouvernement de Vichy face à l'Italie », in DUROSELLE, J-B, SERRA, E. (dir), *Italia e Francia 1939-1945*, Comitato italo-Francese di Studi Storici, Milano, 1984, pp

Plus récemment, l'ouvrage précédemment cité de Romain Rainero concerne essentiellement les rapports diplomatiques entre la commission italienne d'armistice et le gouvernement de Vichy mais aborde également l'occupation italienne dans ses modalités et son déroulement. Toutefois la question du quotidien des populations, les visées annexionnistes de l'Italie fasciste et leurs répercussions à l'échelle locale restent encore en retrait. De même, dans son étude sur les occupations italiennes en Méditerranée, Davide Rodogno aborde de manière plus précise les mécanismes de l'occupation italienne en France mais en comparaison avec les autres occupations italiennes.⁷ En réalité, c'est essentiellement l'historiographie locale qui s'est penchée sur l'expérience de l'occupation italienne. L'historien Jean-Louis Panicacci a ainsi multiplié les recherches et les études sur le département des Alpes maritimes dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale⁸. A une plus grande échelle, il a abordé la situation de Nice au cours de la même période, mais également celle de Menton, ville occupée dès la signature de la convention d'armistice franco-italienne le 24 juin 1940⁹. Mais ces études envisagent assez peu les aspects diplomatiques de ces occupations. Ce même type d'études privilégiant la mémoire locale ne se retrouve pas seulement dans les Alpes maritimes mais également en Savoie, avec les ouvrages de Célestin Freppaz, Gil Emprun ou Christian Villermet¹⁰.

En outre, la mémoire locale de l'occupation italienne est entretenue par les témoignages de ceux qui l'ont vécue. Si certains ouvrages d'historiens cités ci-dessus s'appuient eux-mêmes sur des informations recueillies d'acteurs de l'époque – c'est le cas pour l'ouvrage sur Menton avec le journal de Pascal Molinari – ou sur l'expérience propre – Célestin Freppaz était maire de la commune occupée de Séez en Savoie pendant l'occupation -, d'autres renseignent plus précisément sur l'organisation de cette occupation, du côté italien comme français. On peut citer parmi les plus significatifs les ouvrages de Giuseppe Frediani, commissaire civil italien de la ville de Menton et de Marius Sarraz-Bournet, inspecteur des services administratifs pour Vichy et auteur de rapports très précieux sur l'état des territoires occupés français par l'Italie¹¹.

Comme on l'a entrevu, malgré l'émergence d'une mémoire essentiellement locale de l'occupation italienne, l'histoire et la mémoire de cette dernière semblent rejetées, dans un premier temps, dans l'ombre de celles de l'occupation allemande. Or la comparaison qui est souvent établie a conduit à l'élaboration d'une mémoire sélective, éparse comme en témoigne l'évolution historiographique sur ces questions : aucune synthèse globale n'est alors encore établie.

Une mémoire sélective.

Occupation italienne et idées reçues.

83-96.

7 RODOGNO, Davide, *Il nuovo ordine mediterraneo. Le politiche di occupazione dell'Italia fascista in Europa (1940-1943)*, Torino, Bollati Boringhieri, 2003, 586p.

8 PANICACCI, Jean-Louis, *Les Alpes maritimes de 1939-1945*, Nice, CRDP, 1977 ; PANICACCI, Jean-Louis, *Les Alpes maritimes de 1939 à 1945 : un département dans la tourmente*, Nice, Serre, 1989.

9 PANICACCI, Jean-Louis, *Nice pendant la Seconde Guerre mondiale*, 2 vol., Paris, Hachette, 1973 ; PANICACCI, Jean-Louis, MOLINARI, Pascal, *Menton dans la tourmente*, Menton, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, 2005.

10 FREPPAZ, Célestin, *La Haute-Tarentaise dans la tourmente. La guerre 1939-1945*, Grenoble, Didier-Richard, 1978 ; EMPRUN, Gil, *L'occupation italienne en Haute-Tarentaise (1940-1943)*, Turin, SGS, 1985 ; VILLERMET, Christian, *A noi Savoia. Histoire de l'occupation italienne en Savoie, novembre 1942 – septembre 1943*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999.

11 FREDIANI, Giuseppe, *La pace separata di Ciano*, Rome, Bonacci Editore, 1990 ; SARRAZBOURNET, Marius, *Témoignage d'un silencieux*, Paris, Editions Self, 1948.

Le 8 septembre 1943, le nouveau gouvernement italien dirigé par Badoglio signe l'armistice avec les Alliés. Les Allemands remplacent immédiatement les troupes italiennes dans la zone qui était occupée par ces derniers. Le départ des Italiens est accueilli avec joie par les populations locales qui ressentent cet événement comme une libération¹². S'il est question de « libération », c'est bien que l'occupation a été vécue par les différentes populations françaises concernées comme un long emprisonnement et une parenthèse dans le quotidien. Or l'occupation allemande, qui a donc succédé à l'occupation italienne, et les caractéristiques de cette dernière, ont eu tendance à occulter l'expérience italienne et à en masquer le souvenir. L'idée-force est que l'occupation italienne a été beaucoup plus souple que l'occupation allemande. Cette même vision est renforcée par la mémoire italienne de l'occupation qui met en avant le fait que pour les Italiens stationner en France constituait un havre de paix par rapport au front russe ou même en comparaison de l'occupation en Yougoslavie avec la difficile lutte contre les partisans. Est également souligné le fait qu'en raison de leur proximité culturelle, historique, linguistique, Français et Italiens ne peuvent que s'entendre et l'occupation n'en est pas vraiment une. « *Le caractère bon enfant de l'occupation italienne fut d'autant plus apprécié de nos populations méridionales qu'il contrastait davantage avec la rigueur de l'occupation allemande* », peut-on lire dans les archives du bureau d'études Chauvel au ministère des Affaires étrangères français¹³.

Or justement l'occupation *de jure* n'a pas d'existence. Les Italiens la réalisent *de facto* et c'est un des aspects particuliers de l'occupation italienne. Les historiens la mettent de côté, l'évoquent mais ne l'expliquent pas. Il est pourtant primordial de souligner que contrairement à la convention d'armistice franco-allemande, la convention franco-italienne ne contient pas le mot « occupation ». Ainsi l'article 2 stipule-t-il le maintien des troupes italiennes « *au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention d'armistice, et pour toute la durée de celle-ci, sur les lignes qu'elles ont atteintes sur tous les théâtres d'opérations* »¹⁴. Néanmoins, le terme « occupation » a été très rapidement, et à tort, employé par les autorités françaises et est donc resté comme tel dans les mémoires. Ce simple fait souligne bien la difficulté de construire une mémoire spécifique de l'occupation italienne. La seule réflexion sur son origine invite à bien des approfondissements : occupation considérée comme plus souple et pourtant savamment construite par les autorités italiennes.

Il convient donc se pencher davantage sur ce qui constitue la réalité de l'occupation et donc de sa mémoire.

Réalités de l'occupation : une mémoire à recomposer.

L'objectif ici n'est pas d'établir une synthèse de l'occupation mais d'en préciser certains aspects significatifs. Deux thèmes peuvent être mis en avant : l'italianisation/fascisation et la question juive. D'une part, la mémoire de l'occupation est fondamentale dans l'histoire de la ville de Menton. Occupée dès juin 1940, elle expérimente le phénomène d'exportation du modèle fasciste. La ville est très rapidement considérée comme « annexée » aussi bien du côté italien que du côté français¹⁵. L'italianisation apparaît à travers les changements toponymiques, les transferts de commerce à des Italiens, la réaffirmation de la culture historique – italienne – de la ville¹⁶ ; la

12 MAE Guerre 1939-1945 Vichy, Y International vol 206, article de journal du 23 octobre 1943, folio 234.

13 MAE Papiers 1940, bureau d'études Chauvel vol 121, relations franco-italiennes du 26 juin 1940 au 8 septembre 1943, folio 319.

14 *Documents diplomatiques français*, Ministère des Affaires étrangères, « 1940 », Tome 1 1er janvier – 10 juillet, Bruxelles, 2004, 90.

15 MAE Guerre 1939-1945 Vichy, Y International vol 205, note de la DFCIA, de Vichy, octobre 1940, folio 26.

16 MAE Guerre 1939-1945 Vichy, Y International vol 206, Agence Havas Information, 26 août 1940, folio 6 ; MAE Guerre 1939-1945 Vichy, Y International vol 206, dépêche n°737 du secrétaire d'Etat à l'Intérieur

fascisation s'exprime par la création de fasci masculins comme féminins, l'ouverture d'un *Dopolavoro*, l'institution de *Balillas*, avec les jeunes enfants défilant dans les rues devant les regards étonnés des habitants de Menton¹⁷. En outre, aux archives d'Imperia, on retrouve des documents concernant la ville de Menton la présentant comme partie intégrante de la province d'Imperia¹⁸. L'échec à faire perdurer l'annexion explique-t-il le silence de la mémoire italienne à ce sujet ? Le peu d'archives italiennes locales conservés à ce sujet tendraient à le faire penser. Cependant les aspects pris par l'occupation dans cette ville des Alpes maritimes exigent de ne pas négliger cet aspect primordial de l'histoire et de la mémoire locales. D'ailleurs, si dès le départ des Italiens, la ville de Menton « redevient » une ville française, l'emploi de ce verbe ne doit pas être entendu comme la volonté d'occulter la mémoire de l'occupation mais comme le souhait de réaffirmer la souveraineté française sur la ville.

La question de la souveraineté est d'ailleurs au cœur de l'occupation italienne : le cas du traitement des Juifs par l'occupant italien en est un exemple. L'attitude des Italiens à l'égard des Juifs présents dans leur zone d'occupation est un des éléments qui a alimenté la mémoire collective mais qui n'est pas toujours appréhendé dans sa réalité historique. Dans son étude sur la Résistance en Maurienne, transmise en 1975, le colonel Pochard met en avant le paradoxe de l'attitude italienne quant aux Juifs¹⁹. En effet, on ne compte aucune arrestation de Juifs français ou étrangers dans la plupart des territoires occupés français par les Italiens. De décembre 1942 à septembre 1943, les autorités civiles et militaires italiennes s'opposent aux mesures anti-juives et de déportation, prise par les autorités de Vichy, dans leur zone. La question juive ne relève que de leur autorité²⁰. De nombreuses raisons sont avancées pour expliquer l'attitude italienne. Or il ne faut pas oublier que les autorités fascistes veulent imposer leur autorité, leur souveraineté dans les territoires sous leur juridiction. Dans le combat qu'ils mènent aussi bien contre l'hégémonie de l'allié que contre le gouvernement français, les dirigeants italiens ont le souci de démontrer une certaine indépendance politique. La mémoire l'aura retenu, mais en mettant en avant certains facteurs parmi d'autres – l'absence d'un antisémitisme profond et ancien chez les Italiens, l'attitude humaine des soldats italiens -, facteurs qui ne doivent pas occulter la mémoire fasciste de cette attitude : l'enjeu de souveraineté.

Finalement, l'occupation italienne a bien ses caractéristiques propres imposant donc l'émergence d'une mémoire autonome. Le renouveau historiographique dans ce domaine et les sources encore inexploitées rendent possible la construction de cette mémoire.

Une mémoire en construction ou reconstruction.

L'occupation italienne comme objet.

Grâce aux études récentes appréhendant d'une manière globale l'occupation, la mémoire de cette dernière commence à se constituer. Les ouvrages de Domenico Schipsi en 2007 et de Jean-Louis Panicacci en 2010 viennent témoigner de cet intérêt renouvelé pour un sujet longtemps délaissé par l'historiographie et néanmoins fondamental dans le déroulement de la guerre mondiale, au niveau diplomatique, politique, mais aussi économique²¹. Si la synthèse du

au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Vichy, le 19 septembre 1940, folio 20.

17 MAE Guerre 1939-1945, Vichy Y International vol 206, dépêche n°448 du capitaine Brodard, commandant de la section, de Roquebrune, le 11 décembre 1940, folio 40.

18 Archivio di Stato di Imperia, Serie II, R.Prefettura di Imperia al ministero dell'Interno, N.2945, Imperia, 8 agosto 1940.

19 Archives nationales 72AJ/187, étude sur la Résistance en Maurienne transmise par le colonel Pochard, 1975.

20 AN fl/cIII/1186, rapport mensuel du préfet de la Savoie, Chambéry, le 23 avril 1943.

21 SCHIPSI, Domenico, *L'occupazione italiana dei territori metropolitani francesi (1940-1943)*, Rome, USSME, 2007 ; PANICACCI, Jean-Louis, *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940 –*

général Schipsi s'appuie essentiellement sur les archives de l'Ufficio Storico dello Stato Maggiore dell'Esercito, à Rome, mettant surtout en valeur les aspects militaires de l'occupation italienne et privilégiant donc ce type de mémoire, le livre de l'historien Panicacci, en revanche, tente d'envisager tous les aspects de l'occupation. La grande diversité des archives consultées – archives nationales des deux pays, archives locales ou plus spécifiques comme celles de l'Istituto Storico piemontese della Resistenza à Turin ou de celui de Cuneo – favorise la construction d'une mémoire globalisante. « *Avec cet ouvrage synthétique et analytique, scientifique et anecdotique, nous espérons avoir fait sortir de l'ombre une période et une situation plutôt négligées par l'historiographie française mais aussi limitées et sélectives dans la mémoire collective (...)* », confirme Jean-Louis Panicacci dans l'introduction de son ouvrage²².

Or si l'historien français estime que la mémoire collective de l'occupation italienne est limitée, c'est effectivement parce qu'elle ne s'exprime que très peu dans la pierre. Sans dresser ici une liste exhaustive des différents lieux de mémoire, il est intéressant de souligner que certains ne sont apparus que tardivement. On peut par exemple citer la plaque rappelant la répression judiciaire entreprise par les autorités italiennes inaugurée à Breil-sur-Roya le 16 juin 1997 dans l'ancienne caserne Hardy, à l'initiative de l'association des anciens maquisards déportés en Italie²³. Il est significatif d'observer qu'il s'agit d'une action de résistants qui ont vécu l'occupation italienne : ce sont eux qui entretiennent la mémoire de cette période. Par ailleurs, la difficile autonomisation de la mémoire de l'occupation italienne évoquée en première partie se retrouve également dans ces lieux de mémoire. Prenons l'exemple de la plaque apposée à Grenoble sur la façade de l'Hôtel Gambetta, qui abritait les autorités italiennes durant l'occupation, victimes d'un attentat le 25 mai 1943²⁴. Or la plaque fait référence, en réalité, à l'utilisation de ce même bâtiment par les autorités allemandes, comme lieu d'interrogatoire et de torture de la Gestapo : là encore la mémoire de l'occupation allemande occulte l'occupation italienne.

En réalité, la mémoire de l'occupation italienne est en construction et le renouveau historiographique s'inscrit comme une étape à l'approfondissement des recherches à ce sujet.

Aux sources de la mémoire et de l'histoire.

Si l'on considère que l'historien œuvre au travail de mémoire, ce travail est aussi fonction des sources qui s'offrent à lui, afin de recomposer peu à peu cette mémoire. Archives diplomatiques, archives militaires, archives locales permettent d'envisager une mémoire globale de l'occupation italienne. Les archives économiques ne doivent pas être négligées. Or il est intéressant de voir que les archives de la sous-commission aux affaires économiques et financières dans le cadre de la Commission italienne d'armistice avec la France sont mentionnées dans l'inventaire de l'Archivio centrale dello Stato, à Rome, dans la série du Ministero del Tesoro mais aucun inventaire précis n'est disponible et le contenu des quarante-deux volumes comptabilisés constitue donc, à chaque consultation, une découverte, parfois décevante, pour l'historien. De même, les archives des tribunaux militaires de guerre – dont celles de la 4^e Armée chargée de l'occupation en France – à ces mêmes archives nationales italiennes, ne présentent pas non plus d'inventaire précis ce qui permettrait pourtant d'en savoir plus sur cet aspect encore peu exploré.

La mémoire italienne est donc en phase de construction ou en reconstruction. Il faut dire que de nombreuses archives ont été détruites lors du départ des autorités italiennes en septembre 1943, comme un témoignage précoce à la volonté de refouler ces événements du côté italien. De plus, au moment du retrait des troupes italiennes, certaines archives ont été récupérées par les

septembre 1943, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

22 PANICACCI, Jean-Louis, *Op. cit.*, p 17.

23 PANICACCI, Jean-Louis, *Op. cit.*, p 339.

24 PANICACCI, Jean-Louis, *Op. cit.*, p 338.

Alliés : une partie des archives de la commission italienne d'armistice conservées à Washington est désormais consultable sous forme de microfilms aux archives centrales à Rome. De même la section italienne de la Speer Collection conservée à l'Imperial War Museum est accessible à l'Istituto Storico piemontese della Resistenza à Turin et est intitulée « Occupation italienne en France ». Ces archives touchant plus particulièrement aux questions économiques révèlent également des documents intéressants concernant l'activité de la FIAT, ou de la société Ansaldo dans les tentatives d'exploitation économique en territoire occupé. Des fonds privés peuvent donc ouvrir de nouveaux champs de recherche même si cette période ne suscite parfois guère l'intérêt de ces sociétés dans leur mémoire.

Conclusion.

En guise de conclusion, on peut donc considérer que la mémoire de l'occupation italienne a elle-même son histoire et cette histoire est en cours d'élaboration. Si longtemps cet aspect de l'histoire franco-italienne a été négligé, c'est en raison du caractère privilégié donné à d'autres épisodes considérés comme plus significatifs de l'histoire de ces deux pays pendant le second conflit mondial. En outre, la répression considérée comme moins intense par les autorités italiennes, durant l'occupation en France, ainsi que la politique menée envers les Juifs – malgré tous les aspects contradictoires qu'elle peut revêtir comme on l'a vu -, a eu tendance à mettre en parenthèse les mémoires française et italienne de l'occupation. Comme nous avons essayé de le montrer, cette mémoire loin d'être sélective comme on l'a longtemps présentée – peu mise en avant à l'échelle nationale, très « individualisée » à l'échelle locale - est multiforme et riche d'enseignements sur la période.

Indications bibliographiques.

Archives :

- *Ministère des Affaires étrangères (MAE) :*

Série Guerre 1939-1945 Vichy sous série Y Internationale :

- Vol 192 à 198 : rapports de la Délégation française auprès de la commission italienne d'armistice.
- Vol 205-206 : occupation.

Série Papiers 1940 bureau d'études Chauvel :

- Vol 121 à 123 : Italie.
- *Archives nationales (AN) :*

Série 72AJ : papiers du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale et fonds privés relatifs à la période 1939-1945.

Série fl/cIII :

- Vol 1137 : rapports du préfet des Alpes maritimes.
- Vol 1186 : rapports du préfet de la Savoie.
- *Archivio centrale dello Stato (ACS) :*

Serie CIAF – commissariato civile di Mentone : 7 buste.

Serie Ministero dell'Aeronautica – CIAF : 7 buste.

Serie Ministero del Tesoro. RAG.GEN.STATO. Ufficio CIAF-C : 42 buste.

- *Ufficio storico dello Stato Maggiore dell'Esercito (USSME) :*

Série D7-CIAF : 53 buste.

- *Archivio di Stato di Imperia :*

Série II :

- Vol 5 : PNF.
- Vol 11 : Affari zona di confine.

Sources :

Documents diplomatiques français, Ministère des Affaires Etrangères, « Les armistices de juin 1940 », Bruxelles, 2003.

Documenti diplomatici italiani, Ministero degli Affari Esteri, Nona Serie 1939-1943, vol IV à VII, Roma, 1965-1987.

La Délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice : Recueil de documents, Paris, Imprimerie nationale, 1947-1959.

Ouvrages généraux :

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1993.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Politique étrangère de la France*, « L'abîme 1939-1944 », Paris, Points Seuil, 1982.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, « Le gouvernement de Vichy face à l'Italie », in DUROSELLE, J-B, SERRA, E. (dir), *Italia e Francia 1939-1945*, Comitato italo-Francese di Studi Storici, Milano, 1984.

RAINERO, Romain H., *La commission italienne d'armistice avec la France. Les rapports entre la France de Vichy et l'Italie de Mussolini, 10 juin 1940 – 8 septembre 1943*, Paris, SHAT, 1995.

RODOGNO, Davide, *Il nuovo ordine mediterraneo. Le politiche di occupazione dell'Italia fascista in Europa (1940-1943)*, Torino, Bollati Boringhieri, 2003.

Ouvrages spécialisés :

EMPRIN, Gil, *L'occupation italienne en Haute-Tarentaise (1940-1943)*, Turin, SGS, 1985.

FREPPAZ, Célestin, *La Haute-Tarentaise dans la tourmente. La guerre 1939-1945*, Grenoble, Didier-Richard, 1978.

PANICACCI, Jean-Louis, *Les Alpes maritimes de 1939-1945*, Nice, CRDP, 1977.

PANICACCI, Jean-Louis, *Les Alpes maritimes de 1939 à 1945 : un département dans la tourmente*, Nice, Serre, 1989.

PANICACCI, Jean-Louis, *Nice pendant la Seconde Guerre mondiale*, 2 vol., Paris, Hachette, 1973.

PANICACCI, Jean-Louis, MOLINARI, Pascal, *Menton dans la tourmente*, Menton, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, 2005.

PANICACCI, Jean-Louis, *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940 – septembre 1943*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

SCHIPSI, Domenico, *L'occupazione italiana dei territori metropolitan francesi (1940-1943)*, Rome, USSME, 2007.

VILLERMET, Christian, *A noi Savoia. Histoire de l'occupation italienne en Savoie, novembre 1942 – septembre 1943*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999.

Mémoires :

FREDIANI, Giuseppe, *La pace separata di Ciano*, Rome, Bonacci Editore, 1990.

SARRAZ-BOURNET, Marius, *Témoignage d'un silencieux*, Paris, Editions Self, 1948.